



Conseil municipal de Châtenay-Malabry

2 juillet 2026

Vœu relatif à la lutte contre les violences au sein de la vie politique et à l'encontre des élus

Présentation

Les violences à l'encontre des élus et, plus largement, la dégradation du climat du débat public constituent aujourd'hui une préoccupation majeure pour les institutions de la République.

Menaces, intimidations, injures, violences verbales ou physiques, dégradations de biens ou tentatives de pression sont autant de comportements qui portent atteinte à l'exercice serein des mandats électifs et au fonctionnement normal de la démocratie locale.

Cette réalité n'épargne aucune sensibilité politique ni aucun niveau de collectivité. Les élus de la majorité comme ceux de l'opposition peuvent être confrontés à de tels agissements, qui doivent être condamnés avec la même fermeté quelles que soient les circonstances dans lesquelles ils surviennent.

À Châtenay-Malabry, plusieurs événements récents ont conduit différents acteurs à dénoncer des comportements qu'ils estimaient contraires au respect qui doit présider au débat démocratique. Ces situations ont donné lieu à des échanges entre élus, à des signalements auprès des autorités compétentes ainsi qu'à des dépôts de plainte.

Face à cette situation, chacun doit faire preuve d'exemplarité. Le groupe du Collectif citoyen châtenaisien a condamné publiquement toute forme de violence physique, verbale ou matérielle, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes, et continuera à le faire avec la même constance.

Cette exigence doit pouvoir être partagée par l'ensemble des élus de la commune et c'est là tout l'objet du présent vœu.

Dans ces circonstances, le groupe du Collectif citoyen châtenaisien » souhaite soumettre au Conseil municipal le vote d'un vœu visant à réaffirmer l'attachement de la commune à un débat démocratique respectueux de toutes les personnes et à engager une réflexion sur les moyens de prévenir les violences et comportements inappropriés dans le cadre de la vie publique locale.

Vœu relatif à la lutte contre les violences au sein de la vie politique et à l'encontre des élus
--

Vu l'article 72 de la Constitution ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les principes républicains de liberté d'expression, de pluralisme des opinions et de respect des élus dans l'exercice de leur mandat ;

Considérant que le débat démocratique implique la libre confrontation des idées dans le respect des personnes ;

Considérant que les violences physiques, les violences verbales, les menaces, les intimidations et les dégradations sont incompatibles avec les valeurs de la République et le bon fonctionnement des institutions démocratiques ;

Considérant que les élus locaux, quelle que soit leur appartenance politique, doivent pouvoir exercer leur mandat dans des conditions garantissant leur sécurité et leur dignité ;

Considérant que la prévention des comportements contraires au respect du débat démocratique constitue une responsabilité collective ;

Considérant qu'une démarche déontologique partagée est de nature à favoriser un climat d'échanges respectueux entre les différents acteurs de la vie publique locale ;

Le Conseil municipal de Châtenay-Malabry émet le vœu :

Article 1 :

Que la municipalité condamne toute forme de violence politique.

Article 2 :

Que la municipalité engage, dans les meilleurs délais, une réflexion visant à la création d'un référentiel déontologique visant à lutter contre ces violences.